

Dans sa séance du 13 mars 2023, la Municipalité a pris formellement acte du dépôt d'une demande de référendum communal intitulée « **Non à un chemin cher et superflu** » concernant le préavis n° 2023/02 « **Cheminement de mobilité douce Stand - Crêts - Crédit de construction** ».

En application des articles 163 et 164 LEDP, la Municipalité a autorisé la collecte de signatures du 15 mars 2023 au 19 avril 2023 inclusivement. Le nombre de signatures requises en application de l'article 164 LEDP correspond à 15 % du corps électoral de la Commune, au nombre de 7'960, soit 1'194 signatures.

A l'échéance du délai, le 20 avril 2023, le comité référendaire a déposé 236 listes portant 1'299 signatures. Après contrôle (art. 164 al. 2 LEDP), 1'144 signatures ont été validées.

Dans sa séance du 8 mai 2023, la Municipalité a dès lors constaté que la demande de référendum n'a pas abouti, ce dont elle a informé le Comité référendaire.

*Le Greffe municipal*